

occasion seront examinés les problèmes de mobilité du charroi de chantier, les horaires de travail, l'emplacement des dépôts de matériaux et tous les autres éléments susceptibles d'occasionner des nuisances.

Le Collège souhaite effectivement l'élaboration d'un plan d'aménagement global. Dans le cadre du contrat de quartier Rouppe, en effet, une enquête publique a été parallèlement réalisée pour le réaménagement de la rue d'Accolay. Après avoir entendu les riverains, les cyclistes et les représentants du CPAS en commission de concertation - cette rue donne accès à l'hôpital, au CPAS, aux Ursulines, notamment - , nous avons décidé de retravailler cet espace public pour donner satisfaction à toutes les demandes.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Nous suivrons ce dossier avec attention. Selon moi, il est possible de dégager des solutions sans que cela produise des réactions démesurées.

### **Question de Mme Lemaitre concernant « la présence de chevaux de Frise autour de la zone neutre »**

**Mme Lemaitre.**- En février dernier, pendant plusieurs semaines, des chevaux de Frise ont été placés sur les trottoirs de la plupart des rues formant le périmètre de la (future) zone neutre (rue de l'Enseignement, croisement de la rue de Louvain et du boulevard du Régent, etc., soit au-delà de la zone neutre actuelle). Ces dispositifs, outre qu'ils obligeaient les piétons à se mettre en danger en quittant le trottoir pour emprunter la chaussée et les contourner, étaient parfois placés de telle manière que les parties plus tranchantes étaient accessibles et pouvaient blesser les piétons, plus particulièrement les enfants qui seraient passés trop près.

Quels sont les éléments qui ont justifié l'installation de ces chevaux de Frise ?

Pourquoi ces dispositifs sont-ils restés en place si longtemps sur les trottoirs alors qu'apparemment, ils n'ont jamais dû être utilisés pour barrer l'accès au périmètre ?

Lorsque des évènements obligent à installer des chevaux de Frise autour d'un périmètre, existe-t-il des consignes de sécurité quant à cette installation et, dans l'affirmative, lesquelles ?

Si un piéton venait à être blessé par un tel dispositif, qui en assumerait la responsabilité ?

Les chevaux de Frise ont depuis été placés correctement. J'espère que ma question aura porté ses fruits et que les consignes auront été rappelées.

**M. le Bourgmestre.**- Les chevaux de Frise auxquels vous faites référence ont été installés à divers points autour de la zone neutre. Le parlement a demandé une légère extension de ladite zone ; cette extension était déjà effective pour des raisons de sécurité. À la suite d'incidents survenus le 10 février, quand des manifestants avaient pénétré dans la zone neutre, il avait été décidé de placer, à titre préventif, des chevaux de Frise afin d'empêcher de nouveaux débordements. En réaction à votre question, j'avais demandé qu'ils soient installés de la manière la plus cohérente possible. Durant cette période, des projets de manifestations avaient été communiqués à la police, manifestations qui n'ont finalement pas eu lieu. Ces dispositifs furent maintenus jusqu'au 24 février. D'après les informations dont je dispose, les chevaux de Frise étaient placés de manière telle qu'ils étaient bien visibles et n'entravaient nullement la circulation des piétons sur les trottoirs.

Je suis bien conscient que le système des chevaux de Frise ne constitue pas une mesure optimale. Il s'agit d'un dispositif auquel nous recourons de manière exceptionnelle, comme ce fut le cas en l'espèce, pour préserver l'intégrité de la zone face à des débordements susceptibles de se produire. Je voudrais insister sur le fait que les chevaux de Frise furent laissés pendant une période très courte, car notre intention n'est évidemment pas de maintenir pareil dispositif *ad vitam aeternam* sur l'espace public. De plus, le maintien des chevaux de Frise pendant cette brève période répondait à un souci de pragmatisme et de célérité d'intervention.

**Question orale de M. Maingain relative à « la liquidation de l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal »**

**M. Maingain.**- J'ai été interpellé, il y a un mois, par une lettre ouverte signée par près de 82 personnes de l'Institut d'architecture de l'ULB. Cette lettre ouverte dénonçait une campagne de déstabilisation de la faculté d'architecture. Elle exprimait surtout un